Engagement de confidentialité « Projet MAT-INNO »

Dans le cadre du « Projet MAT-INNO », une réunion d'avancement est proposée le Mardi 2 février 2016 à l'Université du Maine. Chaque participant s'engage à protéger les Informations Confidentielles dont la communication serait nécessaire.

Ainsi qu'il est stipulé dans l'accord de consortium signé entre les partenaires du Projet à l'article 7.1.3., il est rappelé que les Informations Confidentielles :

- sont gardées strictement confidentielles et sont traitées avec le même degré de protection que chaque Partie au consortium accorde à ses propres Informations Confidentielles;
- ne sont communiquées qu'aux seuls membres de son personnel ou sous-traitants ayant à les connaître et ne sont utilisées que pour les finalités définies dans l'Accord.

Informations Confidentielles: cette expression désigne les informations de toute nature, échangées par tous moyens lors de chaque réunion relative au Projet « MAT-INNO ».

Chaque participant, signataire ou non de l'accord de consortium cité ci-dessus, s'engage à ce que les informations échangées lors de la réunion du 2 février 2016 :

- soient gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de protection qu'il accorde à ses propres Informations confidentielles;
- ne soient communiquées qu'aux seuls membres ayant à les connaître et ne soient utilisées que dans l'intérêt du « Projet MAT-INNO », sans limitation de durée.

Toute autre communication ou utilisation des Informations Confidentielles implique le consentement préalable et écrit du participant qui les a communiquées ou l'organisation dont il relève.

Chaque participant peut communiquer les Informations Confidentielles dont il peut apporter la preuve :

- qu'elles étaient disponibles publiquement préalablement à leur communication ou postérieurement à celle-ci, mais en l'absence de toute faute qui lui soit imputable;
- qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite ;
- qu'elles étaient déjà en sa possession avant le « Projet MAT-INNO » ;
- qu'elles ont été développées de manière indépendante et de bonne foi par des membres de son environnement n'ayant pas eu accès à ces Informations Confidentielles.

Aucune disposition de cet Engagement n'implique:

- une obligation pour les participants de se lier contractuellement dans l'avenir ;
- une renonciation, pour le participant qui les communique, à la protection d'Informations
 Confidentielles par un brevet ou par tout autre droit de propriété intellectuelle;
- une cession, par la Partie qui communique les Informations Confidentielles, d'un quelconque droit sur ces informations au profit d'un autre participant. Le droit de propriété des Informations Confidentielles appartient en tout état de cause au participant dont elles émanent (sous réserve des droits des tiers).

Organisme, Nom, Prénom, date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

Claire Choblich Region 18 Prys de la Lvire lu cet apprové, 3 février 2016